



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



Lille, le 30 mars 2015

Le Recteur de l'Académie de Lille

à

Mesdames et Messieurs les chefs  
d'Établissement du second degré

**Objet** : fonctionnaires stagiaires issus du concours de l'enseignement 2014 rénové

Rectorat de l'Académie  
de Lille

Délégation  
académique à  
la formation  
des personnels  
DAFOP

Philippe Vanackère  
Délégué  
académique à  
la formation  
des personnels

Téléphone  
03 20 12 14 03  
Fax  
03 20 12 14 08  
Mél  
[ca.dafop@ac-lille.fr](mailto:ca.dafop@ac-lille.fr)

Cité académique  
Guy Debeyre  
20 rue Saint Jacques  
BP 709  
59 033 LILLE Cedex

La session du concours enseignants de juin 2014 a vu les reçus, fonctionnaires stagiaires sans expérience d'enseignement, mis en responsabilité à mi-temps dans nos établissements scolaires tout en bénéficiant d'une rémunération correspondant à un temps plein d'enseignement. Les candidats admis à ce concours bénéficient par ailleurs d'une formation en alternance avec l'Espe.

Cette formation, les mercredis et jeudis, se termine à la rentrée des vacances de printemps, soit le 11 mai. Concernant plus particulièrement les enseignants en EPS les journées libérées par l'ESPE sont les mardis et jeudis.

Les professeurs stagiaires auront à soutenir leur mémoire professionnel courant mai. Il leurs appartiendra de vous informer de la date de cette soutenance afin d'être libéré.

Durant cette période de fin d'année scolaire, nous vous encourageons à mobiliser ces jeunes enseignants au sein même de votre établissement. Il appartient aux chefs d'établissement de favoriser et d'encourager la connaissance des divers acteurs, de l'organisation et des dynamiques internes de leur établissement. La participation aux différentes instances de l'établissement, à l'encadrement renforcé des élèves, à la relation avec les parents d'élève sont autant d'activités formatrices à favoriser.

C'est bien l'ensemble de la communauté éducative qui se trouve ici mobilisé permettant à l'établissement d'être un véritable lieu de formation.

La professionnalisation de nos personnels est, faut-il le rappeler, le garant d'une formation de qualité au service des élèves.

Je vous remercie pour votre engagement dans l'accompagnement de ces personnels.

Jean-Jacques POLLET